

Luxembourg, le 31 décembre 2020

REÇU

Par Christine Wirtgen , 08:04, 31/12/2020

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics:

« Le gouvernement allemand a l'intention d'abolir les taxes pour la navigation sur la Moselle. Une décision afférente est attendue au plus tôt pour le début du premier semestre de l'année 2021. Selon la Société Internationale de la Moselle les recettes de ces taxes s'élevaient en 2019 à 7 millions d'Euros.

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- *Est-ce que Monsieur le Ministre peut confirmer l'intention allemande d'abolir les taxes pour la navigation sur la Moselle ?*
- *Quelle est la position du Luxembourg quant à cette proposition ?*
- *Quels avantages entraîneraient une telle mesure ?*
- *Est-ce qu'une telle abolition, nécessitant une modification du contrat sur la Moselle de 1956, trouverait l'approbation des trois pays contractants, à savoir la France, l'Allemagne et le Luxembourg ? »*

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Gusty GRAAS
Député

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 31 décembre 2020

Objet : Question parlementaire n° 3371 du 30.12.2020 de Monsieur le Député Gusty Graas -
Taxes pour la navigation sur la Moselle

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés